



## Mot du maire



Photo : Courtoise Cratère et marées—Raphaël Bilodeau

Chères citoyennes, chers citoyens,  
Au cours des derniers mois, certains dossiers municipaux ont suscité des réactions, parfois des inquiétudes. Une municipalité vivante, c'est une municipalité où les citoyens s'expriment. Mais encore faut-il que les discussions reposent sur une compréhension des enjeux, de nos responsabilités et de nos obligations. Je veux donc prendre un moment pour remettre certains éléments en perspective et fournir l'information juste pour faciliter la compréhension de tous.

### Service de sécurité incendie

D'abord, en ce qui concerne le Service de sécurité incendie, il est vrai qu'il en coûte plus cher qu'avant et cette tendance n'est pas nouvelle. Depuis le milieu des années 2000, notamment avec l'entrée en vigueur du Schéma de couverture de risques en sécurité incendie imposé par le gouvernement du Québec en vertu de la Loi sur la sécurité incendie, le cadre se resserre et les municipalités se font imposer davantage de responsabilités. Aujourd'hui, les municipalités doivent répondre à des normes précises en matière de formation, d'équipements, de prévention et de délais d'intervention. Ces nouvelles obligations s'imposent à nous. On ne parle pas ici de choix politiques, mais bien d'obligations légales. De plus, la responsabilité des élus, de la direction SSI et de la direction générale est bien réelle. En cas de manquement grave, leur responsabilité personnelle peut être engagée, notamment en matière de faute lourde ou de négligence dans l'application des normes. Assurer un service incendie conforme, c'est d'abord protéger la vie humaine, et cela inclut aussi celle de nos pompiers. Nous avons la responsabilité de leur fournir les équipements, la formation et les conditions nécessaires pour intervenir en toute sécurité. Nous devrions être fiers de pouvoir compter une brigade qui donne tout pour assurer la sécurité de notre communauté.

### Entretien des bâtiments

Le conseil municipal adoptait lors de la séance du mois de mars son Règlement sur l'occupation et l'entretien des bâtiments, obligatoire pour toutes les municipalités du Québec depuis le 1er avril. Le Règlement donne aux municipalités les outils nécessaires pour intervenir lorsque des immeubles ne respectent plus des standards minimaux d'entretien. Il ne s'agit pas d'alourdir inutilement les règles, ni d'exercer une ingérence auprès des propriétaires, mais de préserver la sécurité, la salubrité et la qualité

de vie du milieu. Un bâtiment mal entretenu ne concerne jamais uniquement son propriétaire, il a des impacts bien réels sur le voisinage et sur l'ensemble du secteur.

### Règlement sur l'exercice du droit de préemption

Le droit de préemption, pour sa part, soulève parfois des inquiétudes. Pourtant, il s'agit d'un outil de planification tout à fait légitime, prévu notamment dans le Code municipal du Québec. Concrètement, ce règlement permet à la municipalité d'identifier à l'avance certains immeubles ou terrains d'intérêt. Lorsqu'une de ces propriétés est mise en vente et qu'une offre d'achat est acceptée, la municipalité dispose alors d'un droit de premier refus : elle peut décider d'acquérir l'immeuble aux mêmes conditions que celles déjà négociées entre le vendeur et un acheteur. Autrement dit, la municipalité ne fixe pas le prix et n'empêche pas la vente — elle se donne simplement la possibilité d'intervenir avant la vente si une propriété ciblée présente un intérêt. Il s'agit d'un levier concret pour planifier le développement, répondre à la pression immobilière et orienter l'avenir de notre territoire de manière cohérente et réfléchie.

### Vente pour non-paiement de taxes

Enfin, la question des ventes pour non-paiement de taxes mérite d'être expliquée simplement. Lorsqu'un compte demeure impayé pendant une période prolongée, la loi permet à la municipalité d'inscrire l'immeuble en vente publique afin de récupérer les sommes dues. Cette année, le conseil a fait le choix d'aller de l'avant avec cette démarche pour les immeubles en défaut. Pendant longtemps, les situations de non-paiements demeuraient marginales, mais ce n'est plus le cas aujourd'hui et nous avons la responsabilité d'agir avec rigueur. Payer ses taxes municipales est une question d'équité envers l'ensemble des citoyens : les services municipaux doivent être assumés par tous, et non par une partie de bons payeurs qui viennent compenser les autres. Notre rôle comme élus est de prendre des décisions parfois difficiles, mais nécessaires, dans l'intérêt collectif. Nous continuerons de le faire avec sérieux, transparence et respect.

*Emmanuel Deschênes, maire des Éboulements*

### Dans ce numéro :

Mot du maire	1
Informations	1 à 3
Bibliothèque	4
Avis	4

# Informations



## Présentation publique—projet Signature

La Municipalité invite la population à une présentation publique du concept d'aménagement du terrain de la patinoire et des loisirs. Ce projet s'inscrit dans le cadre du Projet Signature innovation de la MRC de Charlevoix, qui vise à améliorer la qualité et l'aménagement des milieux de vie, à soutenir des projets innovants et à développer des collectivités plus dynamiques, inclusives et attractives, où les citoyens participent activement à leur milieu. La démarche, amorcée en 2023 par la MRC, a mobilisé citoyennes et citoyens grâce à diverses activités de consultation et de participation menées tout au long du processus. Le concept proposé découle directement des idées et des besoins exprimés par la communauté. Il vise à transformer ce secteur en un lieu de vie convivial, accessible et intergénérationnel, pensé à la fois pour les résidents et les visiteurs.

📅 11 mai

🕒 18 h 30

📍 À la salle du conseil, Édifice municipal

La population est invitée à venir découvrir le concept d'aménagement extérieur et à échanger avec les intervenants lors de cette soirée. La présentation sera suivie de la séance ordinaire du conseil à 20 h. Bienvenue à tous !

## Nouveau règlement sur l'entretien des bâtiments

La Municipalité a récemment adopté un règlement relatif à l'occupation et à l'entretien des bâtiments, maintenant en vigueur. Ce règlement s'inscrit dans une démarche provinciale qui oblige toutes les municipalités du Québec à encadrer davantage l'entretien des bâtiments, notamment afin de prévenir leur dégradation et d'assurer des conditions de vie sécuritaires. Il est disponible pour consultation sur le site Web de la municipalité ainsi qu'au bureau municipal.

L'objectif principal de cette nouvelle réglementation est de favoriser un milieu de vie sécuritaire, sain et attrayant. En encadrant davantage l'entretien des bâtiments, la municipalité souhaite éviter les situations de détérioration avancée, qui peuvent avoir des impacts autant sur les occupants que sur le voisinage. Le règlement vise ainsi à assurer que les bâtiments demeurent en bon état général, qu'ils soient sécuritaires

et que les personnes possédant un immeuble soient contraintes d'agir dans des situations nuisibles comme des infiltrations d'eau, des problèmes de salubrité ou un état de délabrement. Cette nouvelle approche mise sur la responsabilité des propriétaires de maintenir leur bâtiment en bon état. La grande majorité des citoyens respectent déjà ces principes, mais le règlement permet d'intervenir plus rapidement dans les cas où des correctifs sont nécessaires.

Lorsque des problématiques importantes sont constatées, la municipalité pourra demander que des travaux pour corriger la situation soient réalisés dans des délais raisonnables. Au-delà des obligations, ce règlement contribue à préserver la valeur des propriétés, à améliorer l'apparence générale du milieu et à maintenir un environnement de qualité pour tous. Il permet également de protéger, à plus long terme, le patrimoine bâti de la municipalité.

## Gestion des matières résiduelles : Où en sommes-nous aux Éboulements?

Le bilan 2025 de la gestion des matières résiduelles de la MRC de Charlevoix permet de mieux comprendre nos habitudes et de situer la performance des Éboulements par rapport à l'ensemble du territoire. À l'échelle de la MRC, la quantité de déchets envoyés à l'enfouissement demeure stable depuis 2024, avec environ 5 870 tonnes. Cette stabilité indique que les efforts de réduction portent leurs fruits, même si des améliorations demeurent nécessaires. Par ailleurs, la valorisation des matières — par le recyclage, le compostage et l'utilisation des écocentres — représente toujours près de la moitié des matières générées, ce qui est encourageant.

### Aux Éboulements, les données de 2025 révèlent :

- 576 tonnes de déchets générés au total
- 354 kg de déchets par habitant, comparativement à 603 kg en 2022

Ce résultat est nettement inférieur à l'objectif gouvernemental fixé à 525 kg par habitant. Il témoigne des efforts déjà réalisés par les citoyens pour réduire la quantité de matières envoyées à l'enfouissement. Malgré ces bons résultats, les données démontrent qu'il est possible d'améliorer la performance à l'échelle du territoire. Une part importante des matières devraient être mieux triées, notamment en ce qui concerne les matières recyclables et organiques. La participation à la collecte du bac brun est en progression, mais elle doit augmenter. Précisons toutefois que les données ne tiennent pas compte du compostage domestique. Cette pratique, bien présente aux Éboulements, contribue elle aussi de façon significative à réduire les déchets, bien qu'elle ne soit pas comptabilisée dans les bilans officiels.

# Informations

## En rappel



Il est interdit de déposer des matériaux de construction dans les bacs verts résidentiels tout comme dans les conteneurs municipaux. Ceux-ci doivent être transportés aux écocentres.

Les vêtements usagés mais en bon état doivent, quant à eux, être déposés dans les friperies. On évite de les déposer dans le bac de matières recyclables.

## Une cuisine à la hauteur de notre vie communautaire

La cuisine de la salle communautaire est en pleine transformation afin de mieux soutenir les activités et les rassemblements qui s'y déroulent. Au cœur du projet : l'ajout d'un lave-vaisselle commercial, capable de laver en quelques minutes seulement. Une amélioration concrète qui facilitera l'utilisation de la cuisine et permettra aux usagers de privilégier la vaisselle réutilisable. Fini la vaisselle et les ustensiles en plastique par défaut : les utilisateurs auront la possibilité d'utiliser les équipements à leur disposition et de poser un geste concret en faveur de pratiques plus écoresponsables.

Ce virage s'inscrit dans une approche de développement durable. Avec de la vaisselle réutilisable, des équipements performants et un espace repensé avec l'ajout de surfaces de travail et de rangement, tout est en place pour une utilisation efficace, sécuritaire et responsable. Le projet est réalisé grâce à un financement du gouvernement fédéral, auquel s'ajoute une contribution de la municipalité. Les travaux seront complétés ce printemps. Une amélioration concrète, simple... et qui fera une réelle différence au quotidien.



## Un geste à la fois pour embellir notre milieu



Le comité local des Fleurons du Québec invite l'ensemble des citoyennes, citoyens et commerçants à contribuer à l'embellissement horticole de notre communauté. Chaque aménagement fait une différence. Qu'il s'agisse de plantations en façade, d'arbustes, de plates-bandes ou simplement d'un entretien soigné, ces gestes participent directement à la qualité de notre environnement et au sentiment de fierté collective.

Nous souhaitons également mettre en valeur une pratique porteuse : la déminéralisation des aménagements. Remplacer certaines surfaces minéralisées — comme le gravier, l'asphalte ou le béton — par des végétaux, tant au niveau des devantures résidentielles que devant les commerces, permet de verdir le milieu et de favoriser l'infiltration des eaux de pluie. Il s'agit d'une approche concrète en matière d'aménagement durable.

Embellir notre municipalité, c'est poser des gestes simples et durables qui, mis ensemble, créent un milieu de vie accueillant, harmonieux et vivant. Ensemble, continuons de faire fleurir notre communauté.

## Côte-à-côte Événement bénéfique



Le Comité touristique Cratère et Marées invite les citoyen.ne.s et ami.e.s du milieu à participer au Côte-à-Côte, une soirée festive qui lance la saison touristique dans notre secteur. Au programme : apéro dînatoire aux saveurs locales, animation et encaen à numéro dans une ambiance chaleureuse.

Une belle occasion de se retrouver entre gens d'ici et de soutenir les initiatives qui font vibrer notre territoire.

📅 Jeudi 30 avril - 16h30 à 21h30

📍 Domaine Forget de Charlevoix-St-Irénée

🎟 Billets à 50 \$ : [bit.ly/cote-a-cote\\_2026](http://bit.ly/cote-a-cote_2026)

## Journée du don d'arbres et de compost



La municipalité est heureuse d'inviter la population à sa journée annuelle de distribution d'arbres et de compost, qui se tiendra le **samedi 30 mai, de 9 h à 12 h, à la patinoire.**

C'est l'occasion idéale de poser un geste concret pour verdir votre propriété et contribuer à un milieu de vie plus sain. Des arbres seront remis gratuitement aux citoyens, de même que du compost pour soutenir vos aménagements. N'oubliez pas d'apporter vos contenants pour le transport du compost.

Parmi les participants ayant récupéré un arbre, la municipalité fera tirer un baril récupérateur d'eau de pluie.

Sur place, GUEPE Charlevoix sera présent avec un kiosque portant sur la biodiversité, afin de sensibiliser et d'échanger avec les participants. Peupliers Charlevoix sera également sur place pour présenter les rhizoboîtes, des outils citoyens d'observation du microbiome des sols.

À 10h30, une conférence sera offerte par Simon Blais, portant sur les bonnes pratiques en matière de plantation et d'entretien.



À noter : Peupliers Charlevoix invite également la population à une activité distincte, qui se tiendra le vendredi 5 juin, dans le cadre du lancement de sa programmation 2026 — Patenteux, makers et citoyens : Charlevoix se branche sur ses racines. L'événement aura lieu à la grande salle de l'édifice municipal, de 13 h à 17 h 30. Les personnes intéressées pourront s'informer et s'inscrire lors de leur passage au kiosque de Peupliers Charlevoix le 30 mai.

## Musée maritime de Charlevoix—Accès gratuit

### Ouverture de la saison

14 mai 2026, 9 h 30 à 17 h 30

L'accès au musée est gratuit pour les résidents des Éboulements. Ces derniers sont invités à récupérer leur carte annuelle directement au Musée maritime de Charlevoix en présentant une preuve de résidence.

# Avis publics



## MUNICIPALITÉ DES ÉBOULEMENTS

2335, route du Fleuve  
Les Éboulements (Québec) G0A 2M0  
Téléphone : 418 489-2988

## Membres du conseil

Maire	Emmanuel Deschênes
Conseillères	Sylvie Bolduc Diane Tremblay Évelyne Tremblay
Conseillers	Emmanuel Pilote Michel Crevier Lévis Perron



## Prochaines séances du conseil municipal

LUNDI 11 MAI  
LUNDI 8 JUIN

Retrouvez-nous sur le Web  
[leseboulements.com](http://leseboulements.com)

Notre page Facebook  
Municipalité des Éboulements

Pour toute information en lien avec  
le journal l'Écho des Éboulements,  
veuillez contacter :

Rébecca Bleau  
[dga@leseboulements.com](mailto:dga@leseboulements.com)

## Feux de printemps



Malgré des températures printanières fraîches et un sol encore humide, les feux de nettoyage de terrain ou de brûlage de rebut causent un grand nombre d'incendies de forêt. Chaque printemps, quelque 75 feux affectant la forêt sont causés par un brûlage de rebuts dont on a perdu le contrôle. Les herbes asséchées et les végétaux morts autour de l'emplacement du brûlage peuvent s'enflammer plus rapidement que vous ne pourriez le penser.

Optez pour des solutions sécuritaires et écologiques comme le compostage, la collecte des résidus verts et le dépôt à l'écocentre. Si vous devez faire un feu de brûlage, sachez qu'une autorisation du Service de sécurité incendie est requise, et ce, pour tout type de feu à ciel ouvert : 418 635-1215.

Source : SOPFEU

## Offre d'emploi— Préposé(e) à l'entretien des toilettes publiques

La Municipalité des Éboulements est actuellement à la recherche d'une personne pour combler un poste de préposé(e) à l'entretien des toilettes publiques. Il s'agit d'un emploi à temps partiel avec un horaire fractionné, notamment durant la période estivale. La personne retenue fera partie de l'équipe municipale et aura pour mandat principal d'assurer la propreté et l'entretien des installations sanitaires mises à la disposition du public. Les personnes intéressées doivent soumettre leur candidature à la municipalité selon les modalités indiquées dans l'offre d'emploi officielle, disponible au lien suivant :

[leseboulements.com/offre-demploi-entretien-des-toilettes-publiques/](http://leseboulements.com/offre-demploi-entretien-des-toilettes-publiques/)



## Assemblée générale annuelle

Notre Assemblée générale annuelle se tiendra le dimanche 24 mai prochain dès 15h00 dans les locaux de la bibliothèque. L'ensemble de la population est cordialement invitée à prendre part à cette rencontre. C'est une excellente occasion de découvrir les activités réalisées en 2025 ainsi que de nos états financiers. Bienvenue à toutes et à tous!

## Exposition

L'exposition d'André Leblanc, artiste des Éboulements, est à l'affiche jusqu'à la fin du mois de mai. Venez la découvrir dans l'espace Le Sauter.

## Prêt entre bibliothèque (PED)

En suivi des contestations de l'ensemble des bibliothèques concernant les prêts entre bibliothèque, Postes Canada accepte de poursuivre le tarif préférentiel pour les PEB. Cette décision est une excellente nouvelle pour notre bibliothèque. Étant située en région éloignée, ce service est essentiel et très utilisé par chacun de vous.

## Horaire régulier

Les mardis de 9h30 à 11h00,  
Les mercredis et dimanches de 13h00 à 15h30

## Joindre la Bibliothèque

2335, route du Fleuve, local 210  
Téléphone : 418 489-2990  
Courriel : [bibliotheque@leseboulements.com](mailto:bibliotheque@leseboulements.com)  
Portail Internet : [www.reseaubibliocnca.qc.ca/client/fr\\_CA/les-eboulements](http://www.reseaubibliocnca.qc.ca/client/fr_CA/les-eboulements)  
Facebook : Bibliothèque Félix Antoine Savard

## Équipe municipale

Directeur général et greffier-trésorier  
Directrice générale adjointe et  
greffière trésorière adjointe  
Responsable de l'urbanisme et chargé de projet  
Secrétaire administrative  
Technicienne à la comptabilité  
Directeur des travaux publics  
Directeur des travaux publics adjoint  
et directeur du Service de sécurité incendie  
Inspecteur en bâtiment  
M. Gingras est présent le mardi et le mercredi  
de 8 h 30 à midi et de 13 h à 16h  
Service d'urgence  
Service de sécurité incendie (permis de brûlage)

JEAN-SÉBASTIEN PILOTE  
RÉBECCA BLEAU  
MATHIEU BILODEAU  
MARIANNE DUCHESNE  
SARA-PIER TURCOTTE  
GRÉGOIRE BOUCHARD  
PATRICK BOUCHARD  
JUSTIN GINGRAS  
9-1-1  
418 635-1215